



Lettre d'informations sur l'actualité du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne et des domaines de l'énergie

### EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs et lectrices,

Quelle année 2020 ! Quel bilan tirer de cette année si différente de toutes celles que nous avons connues ? Peut-on réellement se baser sur cette année pour prévoir les années à venir ? A quoi faut-il s'attendre ? Voilà bien des questions auxquelles les Collectivités doivent tenter de répondre et de traduire dans leurs orientations économiques et financières pour les prochaines années.

Le SIEM ne déroge pas à la règle. Avec sa position d'acteur majeur sur les réseaux du département marnais, le syndicat souhaite maintenir le niveau d'investissement sur ses différentes compétences. J'aime à rappeler que chaque jour, près de 250 personnes travaillent pour le SIEM, sur nos chantiers et presque autant dans l'ombre. Il est donc important de conserver notre cadence pour que ces familles ne

soient pas encore plus touchées par la crise.

En plus de cette situation sanitaire tendue, les nouvelles dispositions législatives prises par le Gouvernement et le Parlement nous feront perdre l'une de nos recettes essentielles : la taxe sur les consommations finales d'électricité. Elle sera remplacée/compensée par une formule de calcul bien loin de la réalité du terrain.

En cette fin d'année, j'ai une pensée pour tout ceux qui ont été touchés de près ou de loin, économiquement ou émotionnellement par cette crise sanitaire. Je tiens à leur manifester mon soutien ainsi que celui des élus du SIEM.

Je vous souhaite à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



### Fin des Tarifs Réglementés de Vente Electricité : agissez avant le 31 décembre 2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs bleus proposés par EDF et régulés par les pouvoirs publics (Tarif Réglementé de Vente - TRV) d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 Kva) disparaîtront pour les Collectivités employant plus de 10 agents et/ou ayant plus de 2 millions d'euros de bilans annuels ou de recettes.



Cette modification des contrats n'est pas automatique. Toutes les Collectivités en ont été informées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire au début de l'année 2020 au travers d'un courrier et de coupons-réponses validant ou non le droit de conserver les TRV (cf [Newsletter n°28](#) du SIEM publiée en mars 2020). En cas de non réponse, la Collectivité était donc réputée ne plus être éligible au tarif bleu.

Depuis quelques semaines, les Collectivités «déclarées» non éligibles au TRV reçoivent un courrier d'EDF les avertissant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, si des nouveaux contrats de fourniture n'avaient pas été signés avec un fournisseur de leur choix (EDF compris), les contrats en cours basculeraient sur une nouvelle offre dite « sortie de tarif ». Ce courrier détaille les conditions de cette offre.

EDF a mis en place un service téléphonique dédié à la fin des tarifs régulés : **09 70 83 62 80**

Ce service répond à toutes les questions des Collectivités notamment pour celles concernées par cette modification. Les opérateurs pourront rectifier la situation et permettre aux Collectivités de conserver les TRV si elles s'étaient trompées dans l'envoi des coupons-réponses (ou non) à la condition évidente qu'elles remplissent les conditions nécessaires au maintien du tarif bleu.

**Autre solution** : si la collectivité répond aux critères d'éligibilité, elle peut adresser une attestation (téléchargeable sur le site internet du SIEM) en complétant les champs suivants :

- Nom de la collectivité,
- N° de SIRET
- Référence Acheminement de chacun des sites (ou PDL : 14 chiffres commençant par 043 - sauf exception)
- N° de téléphone
- Adresse mail
- Date
- Nom-Prénom

Et l'envoyer le plus tôt possible à l'adresse suivante :

**EDF Entreprises et Collectivités**  
**RAFT**  
**Autorisation 71478**  
**62069**

Pour les nouveaux membres du Groupement de commandes qui sont rattachés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pas de panique, ne tenez pas compte de ces courriers.



Depuis 2020, le SIEM déploie un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département de la Marne.

Le plan prévoit l'installation de 57 bornes de 2 possibilités de charge chacune. A ce jour, 50 bornes ont été implantées sur 43 communes et sont soit en fonctionnement, soit mises en service avant la fin de l'année.

Le bilan du nombre de charge depuis la mise en service de la première borne est **très positif**.

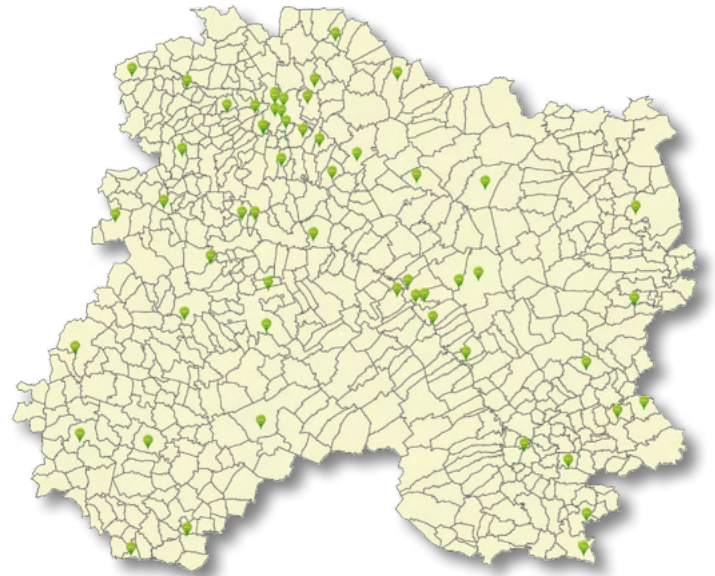
**772 sessions de charge** ont été enregistrées pour une durée d'utilisation cumulée de **2 513 heures** et **13 365 KWh consommés**.

Seuls 10 bornes n'ont pas encore été utilisées, le second confinement débuté le 30 octobre en est la principale cause.

### Palmarès des 10 bornes les plus utilisées

Commune	Energie en KWh	Temps de charge en min	Nombre de charge
CHALONS-EN-CH	8 595	77 266	268
REIMS	1 219	10 446	138
ST MARTIN/PRE	674	7 148	49
FAGNIERES	447	9 722	28
CORMONTREUIL	434	2 371	26
ST MEMMIE	404	2 111	21
WITRY LES REIMS	272	2 277	19
L'EPINE	195	926	12
BAZANCOURT	195	3 071	24
TINQUEUX	146	1 225	18

### Implantation des bornes sur le territoire marnais



Plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de MODULO :

- [Informations générales](#)
- [trouver une borne](#)
- [comment s'abonner ?](#)

Rendez-vous sur le site internet du SIEM pour en savoir plus et télécharger les manuels d'utilisation :

[www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

Onglet « Compétences & Services » - Rubrique « Bornes de recharge ».



## Groupement de commandes ELECTRICITE : attribution du marché à Total Direct Energie

Afin de répondre à la demande des Collectivités n'étant plus éligibles au Tarif Réglementé de Vente (TRV) de l'électricité, **le SIEM a réouvert les adhésions au Groupement de commandes ELECTRICITE**. Un second marché de fourniture en électricité des sites des nouveaux membres a été lancé pour **la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

**57 Collectivités** ont rejoint le Groupement portant ainsi le nombre d'adhérents à 253.

Le 21 octobre dernier, la Commission d'Appel d'Offres du syndicat a attribué le marché au fournisseur **Total Direct Energie** qui a proposé la meilleure offre de prix combinée à la meilleure qualité de service.

Grâce à la commande groupée, les membres bénéficieront de **conditions avantageuses** pour leurs contrats :

- aucun abonnement pour les sites d'une puissance supérieure à 36 KVA,
- abonnement de 36€ / site et par an pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36KVA (bâtiments et éclairage public)
- prix du KWh environ 10 % moins cher par rapport au tarif bleu d'EDF.

### Vous souhaitez adhérer au Groupement ?

C'est toujours possible. Le prochain contrat de fourniture débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Vous pouvez délibérer dès maintenant et au plus tard jusqu'au 31 mars 2021.

**Pour tous renseignements : [emeline.leger@siem51.fr](mailto:emeline.leger@siem51.fr)**





Mardi 15 décembre, Mme COULON, Vice Présidente du SIEM en charge des finances, a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 au Comité Syndical du SIEM. Après avoir résumé les résultats de l'année écoulée, les orientations budgétaires 2021 se présentent comme suit :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIEM :

[www.siem51.fr/telechargement](http://www.siem51.fr/telechargement)

Onglet « Téléchargement » - rubrique « Budget ».

Recettes attendues pour 2021 sur le Budget Général	
Taxe sur l'électricité	5 000 000 €
Redevances (ENEDIS et GRDF)	5 000 000 €
Subventions du CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'électrification rurale)	1 480 000 €
Subventions ENEDIS (Article 8 et PCT)	1 340 000 €
Participations des Collectivités et des Tiers sur les travaux	2 900 000 €

Recettes attendues pour 2021 sur le Budget Eclairage Public	
Participations aux travaux	4 065 000 €
Cotisations aux adhérents	750 000 €
Autres recettes	230 000 €
FCTVA	550 000 €

Dépenses projetées en 2021 sur le Budget Général	
Fonctionnement	1 600 000 €
Numérisation cadastrale et PCRS	700 000 €
Travaux sur le réseau	22 950 000 €
Autres investissements	400 000 €

Dépenses projetées pour 2021 sur le Budget Eclairage Public	
Investissement sur le réseau EP	5 455 000 €
Maintenance	730 000 €
Géoréférencement	270 000 €



## Eclairage public : trouver des solutions d'éclairage avec l'expertise de nos techniciens

A chaque situation, sa solution !

A Saint Germain-la-Ville, commune adhérente à la compétence Eclairage Public, le **premier candélabre solaire du parc géré par le SIEM** a été posé début décembre.

L'implantation de ce luminaire répond à un **besoin d'éclairage d'une zone isolée** à plus de 500 mètres du réseau d'éclairage public de la commune. Parmi les solutions proposées, l'implantation d'un seul luminaire solaire, autonome, était la **meilleure option technique, financière et en plus, produit en France !**

### Comment fonctionne-t-il ?

En journée, le panneau photovoltaïque capte l'énergie solaire et la stocke dans la batterie. A la tombée de la nuit, la batterie libère l'énergie stockée pour alimenter la lampe LED, toute la nuit, 365 jours par an.

Autre avantage, en tant que luminaire autonome, la commune ne recevra aucune facture d'électricité.

Grâce à l'expertise des techniciens du SIEM et à leur accompagnement sur les projets des adhérents, il est possible de s'adapter à chaque situation et de rechercher des réponses efficaces.





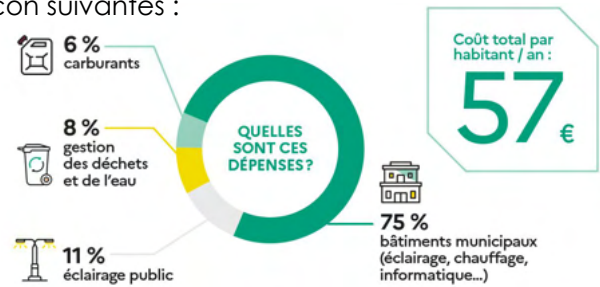


La consommation énergétique du patrimoine géré par les Collectivités Locales est estimée à **40 TWh**, soit près de **14 % de la consommation d'énergie du secteur tertiaire**.

Le coût total est évalué à **3,9 milliards d'euros** !

Source et illustration : [Magazine ADEME n°140](#)

Les dépenses énergétiques se répartissent de la façon suivantes :



## Retours sur le Forum Climat à Epernay : 1<sup>ère</sup> participation du SIEM

Malgré le contexte sanitaire, **le Forum Climat a eu lieu du 8 au 16 octobre 2020** à Epernay principalement et sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne.

Les objectifs de l'exposition permanente et des visites sur le terrain étaient multiples : **sensibiliser les publics aux enjeux du changements climatiques, faire découvrir les installations innovantes en matière environnementale, enrichir la culture scientifique des citoyens...**

33 classes de 12 établissements scolaires différents ont pu être accueillis dans le respect des règles sanitaires, de la primaire au lycée soit un total de **925 jeunes** encadrés par leurs enseignants et les accompagnants.



Pour le grand public, 3 visites de sites ont été programmées, une soirée-débat au cinéma, une table ronde professionnelle et des visites sur l'exposition. Au total **140 personnes** ont assisté à ces rendez-vous.

Pour la première fois, le SIEM participait à ce Forum. **Les missions et actions du Syndicat ont été présentées mais**

**aussi sa qualité d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Électricité (AODE) et propriétaire du réseau électrique marnais.** Une attention particulière a été apportée sur la compétence Eclairage Public afin d'évoquer **les actions que réalisent le SIEM sur le réseau d'éclairage pour réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse** afin de mieux protéger l'environnement et la planète.



Enfin, Jean-Yves LACAUGIRAUD, Directeur du SIEM, est intervenu au lycée Stéphane HESSEL auprès des classes STI2D pour évoquer leur futur parcours professionnel et les conseiller. Il a également présenté les différents métiers possibles au sein d'une AODE.

**C'était une chance que ce forum soit maintenu en 2020, le SIEM espère renouveler cette expérience en 2021, sans cette crise sanitaire restreignant les possibilités d'exposition.**

Crédit photo : SIEM et Epernay Agglo Champagne - service communication

## NOUVELLES BRÈVES

- Prix des **Tarifs Règlementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :  
 Octobre : + 4,7 %  
 Novembre : + 1,6 %  
 Décembre : + 2,11 %  
 Evolution sur l'année 2020 : - 7,29 %  
 Rappel : année 2019 : - 12,59 %

A compter du **30 novembre 2020, les TRV de gaz naturel disparaissent pour les professionnels et les collectivités.** Cela signifie qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, si aucun autre contrat de fourniture n'a été soucrit, le contrat en cours basculera automatiquement vers une offre transitoire.

**Pour les particuliers, les TRV seront supprimés le 1<sup>er</sup> juillet 2023.** Jusqu'à cette date, les contrats en cours sont maintenus mais il n'est plus possible de souscrire de contrat au TRV.

Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux et sur notre site internet [www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

RDV sur le site [energie-info.fr](http://energie-info.fr) ou le [site du SIEM](http://site du SIEM) pour **comparer les offres des fournisseurs.**

Toute l'équipe du SIEM vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

